



Bar-le-duc, mercredi 20 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01910

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Embâcles (autres que glace) (possible
prolifération d'herbes aquatiques)****Canal de la Marne au Rhin Ouest****Difficultés de navigation (allongement du délai
d'intervention) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 21/03/2024 à 07:00

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**
entre les pk 84.835 (écluse n°01 versant Marne de Tombois) et pk 31.767 (écluse n°52 versant Marne de Revigny-sur-Ornain)

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 21/03/2024 à 07:00

- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest**
entre les pk 84.835 (écluse n°01 versant Marne de Tombois) et pk 31.767 (écluse n°52 versant Marne de Revigny-sur-Ornain)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la prolifération de plantes aquatiques sur le secteur. Les usagers sont donc invités à naviguer avec prudence et sont informés de l'allongement du délai d'intervention sur les secteurs ouverts à la navigation à partir du 21 mars 2024.

Des opérations d'enlèvement seront réalisées afin d'améliorer les conditions de navigation.

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Laurent LEMOINE